Création d'un fichier des étrangers en situation irrégulière

30/12/2007 à 13h56

Le gouvernement a créé par un décret (paru dimanche 30 décembre au Journal officiel) un fichier informatisé des étrangers en situation irrégulière "faisant l'objet d'une mesure d'éloignement".

Le fichier centralisera des données telles que l'identité de l'intéressé, de ses parents et de ses enfants, les étapes de la procédure le concernant ou encore la *"nécessité d'une surveillance particulière au regard de l'ordre public".* Ce nouvel outil informatique avait été créé une première fois en 2006 provoquant des protestations des associations qui parlaient de "flicage" et d'"atteinte aux libertés individuelles". (ici et ici)

Le directeur de France Terre d'Asile estime que *"le fichier s'inscrit dans une philosophie «Big Brother et Père fouettard» qui tend à faire de l'immigration une question d'affrontement permanent, source d'un désordre social permanent, voulu et instrumentalisé, en installant une image délictuelle permanente des étrangers"*. (source)